



Chambre régionale des comptes  
de Midi-Pyrénées

TOULOUSE, le 26 mai 2010

Le Président

N/Réf. : GO10 140 01

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L. 243-1 du code des juridictions financières je vous notifie le rapport d'observations définitives sur les comptes et la gestion de la commune d'Aucamville au titre des exercices 2000 à 2008.

Il vous appartient de communiquer ce rapport à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

Conformément à la loi, cette communication doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée et le rapport, doit être joint à la convocation adressée aux membres de celle-ci. Il donnera lieu à un débat lors de sa présentation.

Vous voudrez bien me tenir informé des conditions de cette communication par tout moyen à votre convenance, par exemple en m'adressant copie d'un extrait du procès-verbal des débats ou du relevé des délibérations.

Je vous rappelle que ces observations sont, selon les dispositions de l'article R. 241-18 du code précité, communicables aux tiers dès qu'a eu lieu la première réunion de l'assemblée délibérante suivant leur réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Louis BEAUD de BRIVE

Monsieur Gérard ANDRE  
Maire de la commune d'AUCAMVILLE

Hôtel de Ville  
Place Jean Bazerque  
31140 – AUCAMVILLE



Chambre régionale des comptes  
de Midi-Pyrénées

TOULOUSE, le 21 avril 2010

Le Président

N/Réf. : GO10 099 01

Monsieur le Maire,

Par lettre en date du 27 janvier 2009, vous avez été informé du contrôle, par la chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées, des comptes et de la gestion de la commune d'Aucamville pour les exercices 2000 à 2008, cet examen étant étendu aux données disponibles les plus récentes. L'entretien préalable avec le rapporteur, prévu à l'article L. 243-1 du code des juridictions financières étant intervenu le 24 avril avec l'ordonnateur actuel et également avec l'ancien ordonnateur, complété par un nouvel entretien téléphonique le 29 juin 2009 avec le maire actuel, la chambre a procédé, dans sa séance du 1<sup>o</sup> septembre 2009, à l'examen du rapport d'instruction que lui a présenté le conseiller chargé de l'instruction.

La vérification a porté sur les domaines suivants :

- la situation financière de la commune
- l'organisation et la gestion des services communaux

Par lettre du 11 décembre 2009, je vous ai adressé les observations provisoires retenues par la chambre lors de sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

A la suite des réponses qui ont été apportées par votre lettre du 30 décembre 2009, reçue le 5 janvier 2010, la juridiction a, dans sa séance du 26 mars 2010, arrêté les observations définitives ci-jointes.

Ces observations constituent le rapport d'observations définitives prévu par l'article L. 243-5 du code des juridictions financières.

Monsieur Gérard ANDRE  
Maire de la commune d'AUCAMVILLE

Hôtel de Ville  
Place Jean Bazerque  
31140 – AUCAMVILLE

Conformément à cet article vous disposez d'un délai d'un mois pour faire parvenir, si vous le désirez, au greffe de la chambre une réponse écrite qui sera alors jointe audit rapport d'observations.

Au terme du délai précité et une fois complété, le cas échéant, par la réponse, le rapport d'observations définitives vous sera notifié à nouveau pour être présenté à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là qu'il sera communicable aux tiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Louis BEAUD de BRIVE

N/Réf. : GO10 099 01

RAPPORT  
D'OBSERVATIONS DEFINITIVES  
COMMUNE D'AUCAMVILLE  
EXERCICES 2000 à 2008

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DEFINITIVES

SUR LA GESTION

DE LA COMMUNE D'AUCAMVILLE

exercices 2000 à 2008

La chambre régionale des comptes a procédé à l'examen des comptes et de la gestion de la commune d'Aucamville, au titre des exercices 2000 à 2008, cet examen ayant été étendu aux données disponibles les plus récentes.

Le contrôle a plus particulièrement porté sur la situation financière de la commune, sur son organisation et la qualité du service rendu.

La commune d'Aucamville a connu une forte expansion démographique qui s'est traduite par une augmentation de près de 35 % de sa population en dix ans. Elle compte aujourd'hui près de 8000 habitants. Cette évolution a eu des conséquences favorables sur l'assiette imposable au titre des impôts locaux.

La commune emploie 138 agents. Son budget comprend un compte principal et un CCAS rattaché. Le budget de la ville d'Aucamville s'est élevé en 2008 à 15,374 millions d'euros.

Depuis 2001, la commune est devenue membre de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse, transformée en communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

L'analyse de la situation financière de la commune fait ressortir une situation saine, corroborée par une capacité nette d'autofinancement conséquente, une fiscalité mesurée et un faible endettement.

L'étude de la qualité des services rendus aux habitants, montre que des efforts réels sont entrepris. Toutefois, les indicateurs de satisfaction des usagers et de performance des services sont peu nombreux et insuffisamment exploités quand ils existent.

# SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE LA COMMUNE .....	1
2. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE .....	1
3. L'ADMINISTRATION COMMUNALE .....	2
4. LES ACTIVITES ET LES SERVICES .....	3
4.1. LES ACTIVITES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE .....	3
4.2. LE SERVICE DE LA PETITE ENFANCE .....	3
4.3. LA CULTURE-COMMUNICATION .....	4
4.4. LE CENTRE DE LOISIRS .....	4
4.5. LES SERVICES TECHNIQUES .....	4
4.6. CONCLUSION .....	5

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES  
SUR LES COMPTES ET LA GESTION  
DE LA COMMUNE D'AUCAMVILLE

Exercices 2000 à 2008

1. PRESENTATION DE LA COMMUNE

Située en banlieue Nord de Toulouse, la commune d'Aucamville a connu une croissance rapide de sa population municipale qui est passée de 5 533 à 7 497 habitants entre les deux recensements de 1999 et 2006, soit une progression de 35 %. Ce chiffre avoisine aujourd'hui les 8 000 habitants.

Liée à cette progression, la commune d'Aucamville a connu une forte urbanisation surtout sur la période 2000-2005. Cependant, au cours des années 2006-2008, le nombre d'autorisations d'urbanisme a fortement diminué, ce qui a limité l'évolution des ressources fiscales de la collectivité.

Depuis 2001, la commune d'Aucamville a adhéré à la communauté d'agglomération du Grand Toulouse, transformée en communauté urbaine du Grand Toulouse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le budget de la commune d'Aucamville s'élève à 15, 374 M€ Le compte du CCAS d'Aucamville est rattaché au budget principal de la commune. Les participations de la commune aux structures intercommunales ont atteint, en 2008, 1,24 M€

Enfin le nombre d'agents employés par la commune est passé de 68 en 2000 à 138 en 2008 répartis dans les différents services, analysés ci-après.

2. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

L'analyse de la situation financière de la commune d'Aucamville a porté sur les exercices 2005 à 2008 avec une actualisation sur la base des données disponibles les plus récentes. Elle a permis de dégager un certain nombre de constats dont la synthèse est retracée ci-après :

- une évolution des produits de gestion (+ 19,2 %) moins rapide en tendance que celle des charges de gestion (+ 23,0 %) mais inversement plus forte en valeur absolue (+ 1 269 m€ contre + 1 105 m€). Il en est résulté une relative stabilisation de l'excédent brut de fonctionnement (EBE) dont le montant a atteint, en moyenne, 2 M€ sur la période. En 2008, l'EBE représentait 24,8 % des produits de gestion, soit un niveau relativement élevé ;

- une capacité d'autofinancement (CAF) brute moyenne de 1,9 M€ sur la période 2005-2008 qui, après remboursement du capital de la dette, est restée positive, soit 1,45 M€ en moyenne, permettant un financement significatif (63 %) des dépenses réelles d'équipement ; lesquelles ont atteint 2,3 M€ en moyenne sur la période ;

- une évolution sensible des ressources fiscales globales sur les exercices 2005-2008 (+ 21 %), dont une augmentation de 22,5 % du produit des contributions directes qui représentaient 35,5 % du total de ressources fiscales en 2008. L'augmentation de la fiscalité directe est due à la progression sensible des bases nettes d'imposition, les taux étant restés quasiment stables sur toute la période et se situant par ailleurs (excepté le foncier non bâti) en dessous des moyennes régionales en 2008 (8,76 % contre 12,18 % pour la taxe foncière, 16,75 % contre 20,59 % pour le foncier bâti et 108,41 % contre 104,24 % pour le foncier non bâti) ;

- un financement propre disponible pour l'investissement en forte progression (1,9 M€ en 2005 et 3,2 M€ en 2008) soit + 67,5 %. Les dépenses réelles d'équipement, hors remboursement d'emprunt, sur la période 2005-2008, s'étant élevées à 9,4 M€, le total du financement disponible, qui a atteint 9,8 M€, a excédé le total des dépenses ;

- une variation du fond de roulement légèrement négative sur la période, lequel est ressorti à 0,9 M€ à la clôture de l'exercice 2008 alors même que le recours à l'emprunt a été particulièrement faible ;

- enfin un ratio de désendettement (encours de la dette / CAF brute) très satisfaisant puisqu'il a été ramené de 2,01 à 1,05 année sur la période. Il confirme le désendettement de la commune, l'encours étant passé de 3,4 M€ en 2005 à 2,0 M€ en 2008. Corrélativement, la dette par habitant est peu élevée et s'est établie, en 2008, à 256 euros/hab., alors que la moyenne de la strate est de 874 euros/hab. (Source : comptes des communes DGFIP) ;

Au total, la commune d'Aucamville présente une situation financière saine lui permettant de dégager une capacité d'autofinancement conséquente pour assurer le financement de ses investissements et par voie de conséquence de limiter son endettement, enfin de recourir de manière modérée à la fiscalité.

### 3. L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET SON ORGANISATION

Dans le cadre de son contrôle, la chambre régionale des comptes a examiné l'organisation des services de la commune d'Aucamville et plus particulièrement les mesures et les moyens mis en œuvre pour assurer les missions qui leur sont confiées.

Elle a pris connaissance des documents transmis par la collectivité en cours d'instruction, lesquels précisent les objectifs à atteindre qui rejoignent tous la préoccupation majeure de la collectivité d'apporter le meilleur service possible à ses administrés ainsi que les moyens déployés pour y parvenir, tant au niveau des organisations mises en place que de la mobilisation des personnels.

La chambre ne peut qu'apporter une appréciation positive sur cette démarche et encourager sa poursuite.

#### 4. LES ACTIVITES ET LES SERVICES

##### 4.1. LES ACTIVITES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET DE RESTAURATION SCOLAIRE.

La chambre a relevé, au travers du programme municipal de mars 2008, la place réservée par la commune aux activités scolaires, périscolaires et de restauration scolaire et l'importance qu'elle leur accordait.

Les objectifs de la période 2001-2008 n'étaient toutefois pas clairement explicités. Il apparaît en effet qu'ils étaient essentiellement centrés sur l'adaptation des locaux à l'évolution de la population et sur la prise en compte du temps périscolaire comme complémentaire au temps scolaire.

Afin de franchir une nouvelle étape, la collectivité a décidé, au cours de cette période, de mesurer ponctuellement la satisfaction des usagers. Ainsi, au 1<sup>er</sup> trimestre 2006, la commune a élaboré un questionnaire de satisfaction pour connaître l'avis des familles sur la nouvelle organisation du CLAE et sur la restauration scolaire, deux domaines auxquels les parents sont particulièrement attachés.

La chambre ne peut que recommander la poursuite de telles initiatives portant sur la mesure de satisfaction des usagers qui doit permettre à la collectivité de s'assurer que les services rendus correspondent bien aux attentes des publics concernés et, le cas échéant, d'y apporter les corrections qui s'avèreraient nécessaires.

##### 4.2. LE SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

Dans le domaine de la petite enfance, qui concerne notamment les crèches et le relai assistantes maternelles, la commune d'Aucamville a entrepris plusieurs actions significatives.

Comme pour les autres activités décrites ci-dessus, elle a menée plusieurs enquêtes au moyen de questionnaires pour mesurer ponctuellement la satisfaction des usagers. C'est ainsi qu'un questionnaire a permis, en 2005, de s'assurer du bon fonctionnement des crèches et de l'adéquation de la capacité d'accueil avec la demande.

En 2007, à l'occasion du renouvellement du contrat enfance, l'enquête menée a permis de comparer le prix de revient moyen des deux crèches d'Aucamville (6,86 € et 7,35 € de l'heure) avec les données de la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) qui faisaient état d'un prix de revient moyen au plan national de 7,70 € de l'heure. De telles informations permettent de positionner la collectivité, toutes choses égales par ailleurs, au regard des autres collectivités et d'en tirer des enseignements utiles.

La chambre ne peut qu'inviter la commune d'Aucamville à renouveler, le moment venu, cette démarche dans le souci de préserver le meilleur niveau de performance possible dans l'intérêt des usagers.

#### 4.3. LA CULTURE-COMMUNICATION

La commune s'est, en 2008, dotée d'un projet culturel détaillé. Après l'exposé des enjeux attachés au développement de la culture, le projet en précise les actions et les moyens qui doivent sous-tendre son développement et les cibles à atteindre en mettant tout particulièrement l'accent sur le fait que l'action culturelle concerne l'ensemble de la population et qu'elle constitue un lien social fort.

La chambre observe que le projet comporte une démarche d'évaluation qu'elle ne peut qu'encourager. Elle recommande de veiller, comme pour les autres services, à la mise en œuvre de méthodes et d'indicateurs les mieux adaptés possible à cette activité spécifique.

#### 4.4. LE CENTRE DE LOISIRS

Destiné à accueillir de nombreux enfants de différentes tranches d'âge, l'offre de service du centre de loisirs a évolué pour mieux satisfaire, en particulier les 12-17 ans, notamment par la mise en place de stages sportifs, de chantiers jeunes, de séjours itinérants, de séjours de ski et de projets divers.

L'importance que revêt ce centre pour l'accueil des enfants et la variété des activités proposées devrait, ici encore, conduire la commune à poursuivre son ambition d'apporter le meilleur service aux usagers et le mieux adapté à la demande.

#### 4.5. LES SERVICES TECHNIQUES

La chambre relève que les services techniques de la commune ont été renforcés par le recrutement, en 2002, d'un directeur des services techniques. Elle note par ailleurs que ce service a été fortement impacté par la création de la communauté urbaine du Grand Toulouse au 1<sup>er</sup> janvier 2009 étant donné que cette dernière exerce la compétence en matière de propreté et déchets ménagers. Ainsi plusieurs agents du service technique ont été transférés à la communauté ce qui a conduit le service à recentrer son activité.

Dans ce contexte, l'objectif d'amélioration qualitative de la gestion de ce service et des prestations fournies devrait constituer une préoccupation majeure et s'accompagner de la mise en œuvre d'outils de mesure adaptés.

#### 4.6. CONCLUSION

Au travers de l'analyse des différents services mentionnés ci-dessus, la chambre a noté l'effort déployé par la commune d'Aucamville pour imprimer à l'ensemble de ses services un objectif de qualité et d'efficacité.

La chambre ne peut que recommander la poursuite de cet objectif tout en soulignant l'intérêt qui s'attache à la mise en œuvre de moyens de mesure au travers d'indicateurs de performance adaptés.

Cette démarche devrait en effet permettre à la collectivité, à la fois de mesurer les résultats obtenus tant en termes de satisfaction des usagers que de performance des services et, le cas échéant, de procéder aux éventuels ajustements qui s'avèreraient nécessaires.

La chambre prend acte du fait que la commune participe à un groupe de travail créé par le Centre national de la fonction publique territoriale sur l'évaluation de la performance et de la qualité publique.

Telles sont les observations définitives que la chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées a décidé de porter à votre connaissance.

\*

\* \*